



# Programme de la Formation de Recyclage

## Cumul de Fonctions - Sous-Section 4

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Contenu et Objectifs de la formation	Durée
Mettre à jour les connaissances du stagiaire en tenant compte notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation	1 jour (7 heures)
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme</li><li>✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent</li><li>✓ Connaître les documents exigibles : Rapports de repérages avant travaux réalisés suivant les exigences des 7 domaines d'activités définis par :<ul style="list-style-type: none"><li>× Le décret du 9 mai 2017 et ces arrêtés d'application.</li><li>× La norme NFX 46-020 et son fascicule d'interprétation FDX 46-041,</li><li>× La norme NFL 80-001 (aéronefs),</li><li>× La norme NFF 01-020 (matériel ferroviaire),</li><li>× La norme NFX 46-100 (navires et engins flottants),</li><li>× La norme NFX 46-101 (équipements et installations industrielles),</li><li>× La norme NFX 46-102 (génie civil et V.R.D)</li></ul></li><li>✓ Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés en application du document INRS ED 6028</li></ul>	<b>Validation de la formation</b> Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances
<b>Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plateforme pédagogique :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante</li><li>✓ Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante</li><li>✓ Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées</li><li>✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits</li><li>✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source en application du document ED 6307 de l'INRS</li><li>✓ Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer en utilisant les préconisations énoncées dans le document INRS ED 6262.</li><li>✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante en application du document INRS ED 6262. Présentation des fiches « règles de l'Art » de l'OPPBTB.</li><li>✓ Être capable de connaître les différentes filières d'élimination des déchets en s'appuyant sur le document INRS ED 6028.</li></ul>	<b>Pédagogie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.</li><li>✓ Mise en situation sur une plate-forme pédagogique</li></ul>
	<b>Nombre de stagiaires</b> 10 personnes maximum conformément à la législation
	<b>Public</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Encadrement de chantier et/ou encadrement technique sous-section 4</li><li>✓ A réaliser au plus tard 3 ans après la formation précédente</li></ul>
	<b>Prérequis</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Avoir plus de 18 ans</li><li>✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail</li><li>✓ Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit</li><li>✓ Fournir l'Attestation de Compétence de la formation précédemment suivie</li></ul>
	<b>Modalités et délais d'accès</b> <b>Les dates :</b> Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr)) <b>2 démarches possibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné des documents des prérequis</li><li>✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée des documents des prérequis</li></ul> <b>Délais d'accès :</b> Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture <b>Délais de réponses moyen :</b> Réponse sous un jour ouvré
	<b>Prix</b>  <b>240 € HT par personne</b>

**NORRAC**

**Organisme de Formation Certifié**

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 - SIRET 417 529 781 00078  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

**Siège social :** 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : [norrac@norrac.fr](mailto:norrac@norrac.fr) - Site internet : [www.norrac.fr](http://www.norrac.fr)

**5 Centres :** Velaux (13) – St Priest (69) – Aubière (63) – Noyarey (38) – Six Fours Les Plages (83)